



vol dans un supermarché pour 30 euros

Par **Iorent**, le **26/10/2008** à **10:07**

bonjour,

le supermarché où je fais habituellement mes courses a mis au point un système de scanette grâce à la quelle le client scanne ses articles lui même et présente ensuite la scanette à une caissière . hier je me suis fait contrôler à la caisse et la caissière a pu constater que je n'avais pas scanné deux articles pour une valeur de 30 euros. j'ai réglé les articles, mais le magasin va porter plainte. quelle peine est ce que je risque, est ce que je risque d'avoir un casier, et dois je prendre un avocat. merci de me conseiller, je n'ai jamais eu affaire à la justice et j'ai agi bêtement, je le regrette déjà amèrement.